

DIPLÔME D'AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE DE-AVS

Pour tous renseignements :

Delphine LECOURTOIS
Coordonatrice de formation
Tél. : 07 70 97 70 01
delphine.lecourtois@azimut-fr.net

Patrick INDACO-GUILLOUX
Direction / Services externalisés / Développement
Tél. : 06 60 16 42 79 - patrick.indaco@azimut-fr.net
Tél. bureau : 04 88 15 12 31 - Fax : 04 88 15 12 32



Centre de formation spécialisé dans les secteurs médico-social et sanitaire

www.azimut-fr.net



Centre de formation spécialisé dans les secteurs médico-social et sanitaire

On estime qu'en 2050, la part des plus de 65 ans devrait atteindre 29 % de la population française .

Les métiers des services à la personne sont des métiers en tension nécessitant le recrutement permanent de personnels formés.

Le métier d'Auxiliaire de Vie Sociale

Être titulaire du DE-AVS, c'est avoir obtenu un diplôme qui atteste de votre capacité à effectuer un accompagnement social et un soutien auprès de personnes âgées, de personnes handicapées, de personnes en difficulté sociale, de familles ou enfants dans la vie quotidienne.

Le titulaire d'un DE-AVS intervient au domicile d'une personne (aidée) ou dans une structure d'accueil adaptée.

Condition d'intégration au dispositif : Être âgé d'au moins 18 ans au moment de l'admission.

Les qualités requises pour exercer le métier d'Auxiliaire de Vie Sociale

L'auxiliaire de vie sociale aide à domicile les familles, les personnes âgées, les personnes handicapées, dans l'accomplissement des actes essentiels et des activités ordinaires de la vie quotidienne. Elle « aide à faire » en stimulant, accompagnant ; l'AVS peut aussi être amené à « faire à la place » de la personne dans l'incapacité de faire seule.

La motivation personnelle, la maîtrise de soi, l'aptitude à la relation humaine et la faculté d'adaptation qu'elle induit, sont les qualités requises minimales pour l'Auxiliaire de Vie Sociale.

L'auxiliaire de vie sociale fait également le lien avec tous les autres professionnels et la famille.

« L'écoute, la discrétion, le respect, la prise de distance, sont des qualités fondamentales d'une Auxiliaire de Vie Sociale épanouie dans son activité professionnelle. »

Formation // DE-AVS

LE RECRUTEMENT DES ÉLÈVES :

Les épreuves de sélection comprennent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

> L'épreuve écrite d'admissibilité

D'une durée de 1h30 maximum. Cette épreuve est constituée d'un questionnaire d'actualité comportant 10 questions.

L'objectif de l'épreuve d'admissibilité est de vérifier les capacités d'expression écrite, le niveau de culture générale, l'intérêt et l'ouverture pour l'actualité sociale .

Pour être déclarés admissibles au deuxième groupe d'épreuve, les candidats doivent obtenir une note égale ou supérieure à 10.

Seuls les candidats ayant obtenus un note au moins égale à 10/20 pourront poursuivre et accéder à l'épreuve orale d'admission.

> Une épreuve orale d'admission

D'une durée de 30 min à partir d'un questionnaire renseigné préalablement par le candidat Cette épreuve est destinée à vérifier :

- les motivations par rapport au métier et à la formation
 - les capacités d'adaptation aux réalités professionnelles
 - les aptitudes relationnelles
 - les capacités d'expression orale
- Pour être admis le candidat devra avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

> Le jury d'admissibilité et d'admission

- S'engager dans notre dispositif de formation dont l'objectif final, est le retour à l'emploi, entraîne le besoin d'une implication maximale et sans faille au quotidien durant un an.
- La disponibilité nécessaire, pour mener à bien un projet de retour à l'emploi par l'axe de notre dispositif, doit être effective, car le temps d'étude, de travail personnel, et de recherche de lieux de stage est très important.
- Pour ces raisons nous tendons à recruter des personnes faisant montre d'une énorme motivation, étant capable de s'approprier le dispositif de retour à l'emploi qui leur est proposé.

> Le contenu de la formation

Formation en centre de formation : 504 heures réparties de la manière suivante.

- DF1 / La connaissance de la personne 105h
- DF2 / Accompagnement et aide individualisée dans les actes essentiels de la vie quotidienne 91h
- DF3 / Accompagnement de la vie sociale et relationnelle 70h
- DF4 / Accompagnement et aide dans les activités ordinaires de la vie quotidienne 77h
- DF5 / Participation à la mise en œuvre au suivi et à l'évaluation du projet individualisé 91h
- DF6 / Communication professionnelle et vie institutionnelle 91h

Formation sur sites qualifiants : 560 heures réparties de la manière suivante.

- DF2 / Accompagnement et aide individualisée dans les actes essentiels de la vie quotidienne 175h
- DF5 / Participation à la mise en œuvre au suivi et à l'évaluation du projet individualisé 210h
- DF6 / Communication professionnelle et vie institutionnelle 175h

Les stages sont effectués sur au moins deux sites qualifiants différents

> Entité de Service à domicile > Auprès de personnes fonctionnellement dépendantes > Auprès d'établissements Médico-sociaux



Où nous trouver ?

• Accès par les autoroutes A55 et A7 (5 minutes en voiture de l'autoroute A7 et à environ 10 minutes de l'autoroute A55).
Parking «visiteurs» dans l'enceinte de l'établissement.

• Bus RTM, N° 33 et N° 34.
Arrêt Monet-Florida.